

## Conférence générale

GC(51)/INF/10 15 septembre 2007

Distribution générale

Français Original : Anglais

Cinquante et unième session ordinaire

Texte d'une communication du 11 septembre 2007 reçue de la mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Agence concernant le rétablissement du droit de vote

Le texte d'une communication datée du 11 septembre 2007 adressée au Directeur général par la mission permanente de la République dominicaine, à laquelle était jointe une lettre du Secrétaire d'État et Président de la Commission nationale de l'énergie de la République dominicaine, est reproduit ci-joint à l'intention de la Conférence générale.

Mission permanente de la République dominicaine auprès des organisations internationales à Vienne (Autriche) Prinz Eugen Strasse 18/1/33, 1040 Vienne

Téléphone: (43-1) 505 8555 • Télécopie: (43-1) 505 8555-20

Courriel: mprdoiv@yahoo.com

MPRD/OIV-411/07

La mission permanente de la République dominicaine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a l'honneur de lui transmettre une copie de la lettre signée par M. Arístides Fernández Zucco, Secrétaire d'État et Président de la Commission nationale de l'énergie, l'informant de la décision du gouvernement de la République dominicaine de signer deux accords distincts pour une période de dix ans (à partir de 2008) en vue de régler ses arriérés de dépenses de programme recouvrables et ses arriérés de contributions au budget ordinaire de l'Agence, et demandant le rétablissement de son droit de vote à la session ordinaire de la Conférence générale de cette année.

L'original de la lettre ci-jointe sera remis personnellement par le Secrétaire d'État lors de sa prochaine visite à Vienne à l'occasion de la Conférence générale de l'Agence.

La mission permanente de la République dominicaine saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'AIEA les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 11 septembre 2007

Secrétariat Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) Vienne Saint-Domingue, le 11 septembre 2007

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le gouvernement de la République dominicaine a l'intention de régler ses arriérés de dépenses de programme recouvrables au titre de la coopération technique et ses arriérés de contributions au budget ordinaire de l'Agence en concluant deux accords distincts pour une période de dix ans chacun.

Compte tenu de l'importance de ces arriérés, le gouvernement versera un montant de 25 577 dollars des États-Unis par an dans le cadre du plan de versement visant au règlement des arriérés de dépenses de programme recouvrables.

Il versera également une somme de 81 000 euros par an, plus le montant dû pour l'année en cours, pour régler ses arriérés de contributions au budget ordinaire. Les deux accords concernant ces plans de versement prendront effet en 2008.

S'agissant du règlement des coûts de participation nationaux, le gouvernement a déjà versé intégralement les montants dus pour la période 2006–2008 et fera son possible pour continuer à s'en acquitter à l'avenir.

Compte tenu de ces accords conclus au sujet des plans de versement, le gouvernement de la République dominicaine demande le rétablissement de son droit de vote à la session ordinaire de la Conférence générale de cette année.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Arístides Fernández Zucco Secrétaire d'État Président de la Commission nationale de l'énergie

AFZ/rc

S.E. M. Mohamed ElBaradei Directeur général Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) Vienne